

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de GERGY – 24 Juillet 2009**

Le Conseil municipal,

AUTORISE l'acquisition de la propriété de Madame Germaine ANDRE, cadastrée E 310 et d'une contenance de 485 m<sup>2</sup> pour un prix maximum de 58 000 € (frais de notaire en sus) Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2009.

ACCEPTE la modification apportée dans le plan de financement des travaux engagés par l'association « Espérance de Gergy » venant augmenter le montant du prêt nécessaire à l'équilibre de cette opération et par conséquent l'annuité garantie par la Commune de GERGY.

REJETE la demande reçue du cabinet de kinésithérapie et du cabinet médical, sollicitant l'acquisition d'une parcelle de 400 m<sup>2</sup> pour la construction d'un nouveau centre médical dans le parc de la Mairie

ACCEPTE le principe de la cession d'une bande de terrain jouxtant l'actuel centre médical au profit du cabinet de kinésithérapie et du cabinet médical en vue d'un éventuel agrandissement des locaux actuels.

MODIFIE le montant des inscriptions en investissement du mobilier scolaire pour la nouvelle salle de classe en raison d'un changement de fournisseur.

EST INFORME de l'avancement de divers travaux sur la commune.

CONFIRME au Jeudi 3 septembre 2009 à 18 H 30, la date de sa prochaine réunion.